

L'assemblée primaire a été légalement convoquée par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune pour le mardi 20 juin 2023 avec l'ordre du jour suivant:

- 1. Message de bienvenue.
- 2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 6 décembre 2022.
- 3. Présentation des comptes 2022.
- 4. Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2022.
- 5. Octroi d'un crédit engagement de CHF 350'000.00 pour la réalisation d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire.
- 6. Présentation et approbation du cautionnement solidaire en vue de l'extension de l'EMS « Foyer Saint-Jacques » à Saint-Maurice.
- 7. Divers.

1. Message de bienvenue

Le Président René Jacquier ouvre la 7^{ème} assemblée primaire de la législature 2021-2024, convoquée à la salle Prafleuri et dévolue aux comptes 2022. Il cite le nom de la personne excusée, salue et remercie toutes les personnes présentes. Il souhaite également la bienvenue à madame Muriel Rieben, représentante de la fiduciaire Nofival SA.

Le Président nomme les scrutateurs : messieurs Edouard Chambovay et Louis-François Zingg. Dans son message de bienvenue, il relève la difficulté de mettre en avant la qualité du bien commun dans un contexte politique et économique peu reluisant. Au niveau communal, les charges ne diminuent pas et cela a des conséquences pour les ménages.

L'ordre du jour est accepté sans modification par les 37 personnes présentes, dont les 5 membres du Conseil.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 6 décembre 2022

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 6 décembre 2022 ayant été mis à la disposition des citoyens sur le site internet et au guichet communal, le Président propose de ne pas le lire.

Cette proposition est acceptée par l'assemblée qui approuve le contenu du procès-verbal de l'assemblée primaire du 6 décembre 2022.

3. Présentation des comptes 2022

- En préambule, le Président annonce que les comptes 2022 ont été présentés et validés par le Conseil municipal, au cours de sa séance du 16 mai 2023. Il précise que le budget 2022 prévoyait un excédent de revenus de plus de CHF 200'000.00; malheureusement, le résultat de l'exercice 2022 présente un excédent de charges de CHF 47'317.00. Il retient deux explications principales à cela : une baisse des rentrées fiscales et un versement de plus de CHF 170'000.00 au fonds des financements spéciaux.
- Au cours de sa présentation, il expose les chiffres récapitulatifs, en les comparant aux montants des comptes 2021 et du budget 2022. Il fournit des explications au sujet des variations les plus



importantes que présentent les chiffres. Dans l'ensemble il constate que les charges ont diminué, toutefois, il relève que les revenus ont suivi la même tendance. Pour étayer son propos, à la lecture des chiffres, il ajoute un détail chiffré des impôts perçus au niveau communal.

Les investissements, le tableau des crédits d'engagements, l'état du capital propre, le bilan et les indicateurs financiers sont également présentés par le Président. Les chiffres principaux sont :

Charges financières (avant amortissements):
 Revenus financiers:
 Marge d'autofinancement:
 Amortissements:
 Attributions aux fonds de financements spéciaux:
 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux:
 Excédent de charges:
 CHF 3'181'022.56
 CHF 3'805'664.74
 CHF 624'642.18
 CHF 499'536.15
 CHF 173'843.58
 CHF 173'843.58
 CHF 1'420.91
 CHF 47'316.64

Investissements nets: CHF 727'785.10
 Fortune au 31 décembre 2022: CHF 3'926'313.00

- La présentation des investissements consentis pour la salle Prafleuri amène une question de Fabrice Blanchut qui souhaite connaître les raisons de l'écart entre les CHF 20'000.00 notés au budget 2022 et les dépenses effectuées pour un montant de CHF 85'929.00. Michel Tacchini lui répond que cette différence provient du problème d'infiltration d'eau dont il avait parlé lors de l'assemblée primaire du 21 juin 2022; les travaux liés à ces soucis ont engendré des frais proches de CHF 70'000.00.
- A la suite de la présentation des engagements envers les financements spéciaux, le Président envisage une hausse des taxes moins importante que ce qui avait été annoncé lors de l'assemblée primaire extraordinaire mise sur pied pour voter le nouveau règlement d'eau potable (20.09.2022). En revanche, les pertes liées aux eaux usées seront à couvrir. En réaction à une question de Fabrice Blanchut, il ajoute que, malheureusement, la commune ne pourra pas utiliser les revenus issus de la vente d'eau potable à Lavey-Morcles et à l'armée pour éponger les pertes liées aux eaux usées.
- Fabrice Blanchut souhaite obtenir des précisions au sujet de la revue du plan d'affectation de zones (PAZ), toujours pas terminée alors que le projet du Conseil précédant arrivait à « bout touchant ».
 René Jacquier lui indique que le PAZ sera prêt pour 2025 et Ludovic Aigroz lui rappelle que la révision du règlement de construction et des zones (RCCZ) accompagne cette démarche et prend plus de temps.
- Michèle Mottiez se demande pour quelles raisons la commune vend les parts qu'elle détenait auprès de la société de l'Aboyeu. Le Président lui rétorque que la gravière ne se trouve plus que sur le territoire bourgeoisial et que, par conséquent, la commune ne percevra plus rien. Cela ne fait donc plus de sens de conserver ces parts.

4. Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2022

Muriel Rieben de la fiduciaire Nofival lit un rapport résumé de la vérification des comptes 2022. Elle précise que l'entretien final avec le conseil communal a eu lieu, que l'endettement net de la commune est considéré comme moyen, que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions légales (Loi sur les communes - LCo et Ordonnance sur la gestion financière des communes, la comptabilité et les comptes annuels - OGFCo) et aux règlements y relatifs et que,



selon leur appréciation, la commune est en mesure de faire face à ses engagements. Elle termine en recommandant d'approuver les comptes présentés.

La présentation du Président, ainsi que le rapport de l'organe de contrôle ne soulèvent aucune question. C'est pourquoi le Président soumet les comptes à l'approbation de l'assemblée.

Les comptes 2022 sont acceptés à l'unanimité.

5. Octroi d'un crédit engagement de CHF 350'000.00 pour la réalisation d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire

Le Président signale que la commune manque de salles de classe. Actuellement, les communes de Dorénaz et Evionnaz comblent cette lacune. En raison de l'accroissement attendu du nombre d'élèves, Collonges doit aller de l'avant et proposer une solution.

Le choix de la salle Prafleuri se fait pour des raisons pratiques. Dans un premier temps, le Président concède que le canton ne voyait pas cette proposition d'un très bon œil. Toutefois, l'étude de faisabilité a permis de convaincre l'Etat du bien-fondé de ce projet. En outre, René Jacquier relève que la commune ne possède pas de surfaces alternatives ; il existe bien un autre terrain qui se trouve en zone forte densité, mais il n'est pas en zone d'utilité publique et se situe loin de la salle de gymnastique, ce qui provoquerait des déplacements fastidieux d'élèves.

Pour cette étude de faisabilité, que René présente à l'écran, le Conseil a fait appel au même bureau qui avait géré la construction de la salle Prafleuri, étant donné leur connaissance des lieux. Dans le cadre de cette phase de réalisation du projet, le devis de Delaloye Architectes SA s'élève à CHF 275'000.00 HT. Néanmoins, l'exécutif communal veut éviter toute surprise et souhaite voir assez large, raison pour laquelle il sollicite un crédit d'engagement de CHF 350'000.00. Selon l'art. 17 de la loi sur les communes, l'assemblée primaire « décide de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire dont le montant est supérieur à 5 pour cent des recettes brutes du dernier exercice ». Le Président avertit qu'un tel projet peut avoir des incidences financières, telle qu'une possible

augmentation d'impôts. Néanmoins, il répond à un besoin réel autour duquel il veut être transparent.

Avant de donner la parole à l'assemblée, Ludovic Aigroz annonce que le Conseil a pris contact avec les communes de Dorénaz et Evionnaz pour connaître leur intérêt au sujet de la création d'un centre scolaire intercommunal. Ces dernières seraient disposées à donner leur accord pour autant que le centre soit construit sur leur territoire.

Fusion

- Pierre-Alain Zimmerli se demande si la nécessité de construire une nouvelle école serait différente en cas de fusion de communes. René Jacquier estime qu'il est difficile de répondre à cette question. Mais, étant donné le nombre d'élèves qui viennent de Collonges, l'Etat attend de la commune la mise à disposition de neuf unités d'une taille minimale de 72 m² chacune.
- Lignes à haute tension
 - Michèle Mottiez : rappelle que, lors de la construction de la salle Prafleuri, il n'avait pas été possible de créer des salles de classe en raison de la présence de la ligne à haute tension. René Jacquier lui assure qu'il a obtenu le feu vert de la part de Swissgrid.
 - Freddy Mottiez témoigne qu'en 2019, le rayonnement de la ligne représentait un danger pour le développement de son entreprise. Dans ce contexte, il ne voit pas comment, en 2023, cela pourrait ne plus en être un pour les enfants. René répète que selon les réponses qu'il a obtenues sur le sujet, le projet répond aux normes.



Bâtiment existant

 Michèle Mottiez fait part de ses doutes quant à la solidité des fondations de la salle. René estime que le bureau d'architectes connaît le bâtiment existant, puisqu'il a conduit les travaux de l'époque.

Alternative

- Michèle Mottiez demande si une alternative a été envisagée, comme par exemple la parcelle située devant les immeubles. René lui indique que cette idée a été envisagée mais qu'elle présente plusieurs aspects négatifs, tels que l'éloignement par rapport à la salle de gymnastique et le classement de cette parcelle, dernier terrain en zone à forte densité. De plus, pour René, les coûts de construction seront plus élevés en partant de rien qu'en démarrant sur une installation préexistante.
- André Mottiez estime que le choix de rehausser la salle interdit toute possibilité d'étendre le bâtiment scolaire à l'avenir et qu'il est compliqué d'avoir une cour d'école, tant la salle est coincée dans son environnement.
- Fabrice Blanchut pense que la construction d'une école sur la parcelle en haute densité pourrait encourager les communes voisines à songer à Collonges dans le cadre d'une éventuelle fusion. René lui rétorque qu'Evionnaz avance déjà sur un projet qu'elle compte lancer. Doris Mottiez ajoute que Dorénaz et Evionnaz ont déjà refusé à trois reprises les appels du pied de Collonges pour la construction d'un centre scolaire intercommunal. Sur cette remarque, monsieur Blanchut se dit que la construction d'une école à Dorénaz serait une bonne solution. Il partage sa crainte de regretter le choix de ce soir dans vingt ans. Toutefois, le Président complète ce qui a été dit en soulignant que l'Etat est conscient que la population de Collonges ne pourra pas grandir plus que tant et que, par conséquent, le projet présenté répond à ses attentes.
- René Jacquier confirme à Pierre-Alain Zimmerli que, dans le respect de l'autonomie communale, le canton du Valais n'est pas en mesure d'imposer la création d'un centre scolaire intercommunal, même si la commune de Collonges aurait apprécié cette option.
- André Mottiez, André Chambovay et Yann Métroz aimeraient connaître les coûts qu'engendreraient la construction d'un bâtiment scolaire sur une autre parcelle, en partant de rien. A l'heure actuelle, René Jacquier ne possède pas de chiffres, mais estime que la construction d'un nouveau bâtiment ne reviendrait pas moins cher que le rehaussement de la salle Prafleuri.
- Si Dorénaz a pu placer des containers, Fabrice Blanchut est d'avis que cela représenterait une bonne alternative pour Collonges. Néanmoins, René Jacquier avance que l'Etat n'apprécie pas ce type de constructions. Doris Mottiez ajoute que ce projet a coûté CHF 1'500'000.00 pour une solution sensée être provisoire. Anne Chambovay souligne également certains défauts de ces containers, notamment en terme d'isolation et de protection contre la chaleur.
- André Mottiez rappelle que l'école actuelle a rencontré de nombreux problèmes avec le voisinage, notamment autour de la problématique de la cour d'école. C'est pourquoi il estime nécessaire de bien anticiper de probables ennuis autour de la pelouse de la salle Prafleuri, entourée d'immeubles.
- Face aux nombreuses questions que soulèvent l'emplacement du centre scolaire à l'entrée du village, Pierre-Alain Zimmerli aimerait connaître l'avis d'Anne Chambovay, enseignante, quant à la difficulté que pourrait représenter le déplacement des élèves entre la potentielle école et la salle de gymnastique. Madame Chambovay estime que cela ne poserait pas de problème. Elle insiste sur le réel besoin d'obtenir des classes répondant aux normes et en quantité suffisante. Elle témoigne également du caractère insuffisant de la solution que pourrait apporter la pose de containers, comme à Dorénaz.
- En réponse à une question de Marylin Brodard, René Jacquier assure que les places de parc autour de la salle polyvalente ne seront pas supprimées et seront toujours à la disposition des utilisateurs de la salle.

Autocar

 James Brodard s'inquiète des manœuvres des autocars qui auront de la peine à tourner devant la salle Prafleuri. En effet, René reconnaît qu'une solution devra être trouvée et que cette problématique sera intégrée au projet.

UAPE

 Dans le projet présenté ce jour, James Brodard regrette l'absence d'une UAPE, alors qu'Evionnaz projette d'en construire une. Doris Mottiez souligne l'existence d'une telle structure à Collonges, à raison de deux jours par semaine.

Home St-Jacques

Gérard Philippe Crettenand soulève l'idée de profiter de l'extension du home de St-Maurice pour y décentraliser la construction de l'école. Mais le Président voit mal les autorités et le conseil de Fondation du home interrompre leur projet déjà sur les rails.

Timing

Yann Métroz ne se montre pas opposé au projet, mais il redoute qu'il n'arrive au mauvais moment, à l'approche de la fin de la législature. N'existe-t-il pas un risque que le Conseil suivant ne veuille pas de ce projet pour lequel un gros montant aurait été investi dans le cadre de l'étude de faisabilité? René Jacquier lui répond que cela est le cas de tous les projets communaux d'envergure dont la durée de vie s'allonge dans le temps. Fabrice Blanchut appuie l'argument de M. Métroz, en précisant que, selon lui, le projet doit être mené de A à Z, par des pilotes qui restent en place jusqu'au bout. Toutefois, René leur rappelle que la salle Prafleuri a été construite sur deux législatures et que c'est lui-même qui avait hérité du projet.

Finances

- Stéphane Jordan s'interroge au sujet de l'aspect financier. En effet, la situation des finances communales ne permet pas d'être optimiste. Il se demande si des subventions cantonales existent. René Jacquier lui confirme que la commune pourra compter sur 30% de subsides cantonaux sur la valeur du bâtiment.
 - Monsieur Jordan constate que le document présenté ce jour n'intègre aucun aménagement extérieur parmi les CHF 4'400'000.00. Connaît-on, en outre, les charges d'exploitations ? Le Président répond que le projet ne se trouve qu'au stade de l'étude de faisabilité et que ce type de question n'a pas encore été abordé.
- André Mottiez souhaite connaître les modalités d'amortissement, seront-elles de l'ordre de 10% par an ? René Jacquier indique que, pour le patrimoine administratif, les dépréciations annuelles sont fixées à 8%.
- Marylin Brodard regrette le manque de clarté de la situation. Elle se demande ce qu'il se passera, concrètement, en cas de oui de l'assemblée primaire. René Jacquier précise que l'étude, dont le financement s'étalera sur deux ans, sera réalisée et conduira à l'élaboration d'un projet sur lequel l'assemblée primaire pourra s'exprimer.
- Robert Mottiez rappelle que, dans le cadre de la rénovation de l'église, deux études de faisabilité avaient été réalisées. Selon lui, ces montants avaient été investis pour rien. Il trouve qu'il est trop tôt, ce soir, pour décider quoique ce soit. René Jacquier ne le rejoint pas sur ce point et estime qu'il faut bien démarrer le projet. Fabrice Blanchut rejoint monsieur Mottiez et juge le montant de cette étude trop lourd à supporter pour la commune.

Procédure

Stéphane Jordan aimerait connaître la suite des démarches, notamment par rapport au choix du bureau d'architectes. Le Président avise que dans le cas où le bureau Delaloye architectes réalise l'avant-projet de bâtiment scolaire sur la salle Prafleuri, il n'y aura pas besoin de mettre sur pied un concours, car le projet du bureau bénéficiera du droit de la propriété intellectuelle. Pour répondre à la question de l'horizon-temps de monsieur Jordan, René Jacquier prétend que le projet pourrait être prêt pour la fin de l'année 2023 et démarrer en 2024.



- Lorsque René évoque le projet comme étant une réponse à une urgence, Frédéric Mottiez le voit plutôt comme un élément imposé à la population.
- Yann Métroz s'étonne de la volonté du Conseil de confier le projet au même bureau alors que la salle connaît de graves problèmes de conception. René Jacquier le rassure en avançant que les intervenants sur le chantier ne seront pas obligatoirement identiques et que ce n'est que le bureau d'architectes que le Conseil veut conserver.

Au vu des remarques et doutes formulés par l'assemblée primaire, René Jacquier propose de ne pas soumettre ce crédit d'engagement au vote de la population. En effet, le conseil municipal proposera un meilleur dossier et soumettra plus d'une variante au législatif. Cette proposition, applaudie, est acceptée à la majorité.

6. Présentation et approbation du cautionnement solidaire en vue de l'extension de l'EMS « Foyer Saint-Jacques » à Saint-Maurice

Le Président présente le projet de transformation et d'extension du foyer St-Jacques à St-Maurice. La plaquette présentée au conseil de Fondation, le 7 février 2023, est affichée. Il dit également quelques mots au sujet de la Fondation St-Jacques.

Pour pouvoir procéder à l'emprunt nécessaire au financement des travaux, la Fondation doit obtenir le cautionnement solidaire de l'ensemble des communes concernées par le projet. Cette caution représente la garantie voulue par l'établissement bancaire qu'en cas de cessation de paiement de la Fondation, les communes répondront à l'engagement financier. Néanmoins, René Jacquier ajoute que le risque pris est qualifié de faible, tant la Fondation dispose de revenus importants.

Ce cautionnement doit être approuvé par les assemblées primaires pour répondre à l'art. 17 de la loi sur les communes (LCo). Ce dernier précise notamment que le législatif « délibère et décide de l'octroi de prêts, des cautionnements et des garanties analogues à charge de la commune et dont le montant dépasse 5 pour cent des recettes brutes du dernier exercice ».

Le montant du cautionnement solidaire des communes du district est fixé à CHF 26'000'000.00. Pour sa part, le conseil municipal de Collonges a approuvé cette démarche lors de sa séance du 25 avril 2023.

En guise de conclusion, le Président ajoute que les citoyens de la commune – membre de la Fondation – bénéficient de tarifs de pension parmi les plus avantageux du Valais romand. En outre, la priorité pour les admissions est accordée aux citoyens du district.

Le Président soumet l'approbation d'un cautionnement solidaire de CHF 26'000'000.00 en vue de l'extension de l'EMS « Foyer St-Jacques à St-Maurice ». Le cautionnement est approuvé avec une majorité de 36 oui, 0 abstention et 1 non.

7. Divers

- Pénurie d'énergie et d'eau
 - Le Président remercie les personnes contactées qui ont accepté de donner un coup de main en cas de mise en place de points de secours dans le contexte d'une éventuelle pénurie d'énergie. Il adresse également ses remerciements aux gens qui fournissent les efforts nécessaires pour consommer moins d'eau et annonce la possible mise en place d'un plan d'arrosage.



Canal

La réfection du canal est à l'étude. Le Président annonce que plusieurs propositions seront soumises à l'Etat. A ce jour, l'hypothèse privilégiée se dirige vers une réfection du canal actuel, même si certains services cantonaux ne veulent pas en entendre parler, dans la mesure où il n'est plus possible de construire un canal fermé. Le conseil municipal se battra pour la solution la moins compliquée.

Passerelle contour 17

 Le Président communique l'existence d'un projet de passerelle mené avec la collaboration de la commune de Lavey-Morcles et la bourgeoisie de Collonges.

Taxes d'eau

 Le Président rappelle que les taxes d'eau potable ne figureront pas sur les factures des taxes d'épuration et déchets reçues au mois de juillet. Elles seront envoyées aux propriétaires au début de l'année 2024.

Fabrice Blanchut aimerait connaître les possibilités de mettre en place des acomptes. En effet, avec la hausse des prix, le montant annuel 2023 sera conséquent. René Jacquier reconnaît ce point et explique qu'une remarque relative à la facturation de l'eau potable sera ajoutée à la facturation du mois de juillet, afin d'éviter les mauvaises surprises. Ludovic Aigroz ajoute que la mise sur pied d'une facturation semestrielle coûterait naturellement plus cher.

Ludovic confirme à Gérard Philippe Crettenand que les compteurs d'eau sont déjà actifs et que leur relevé de départ a été fait. Rosario De Palma encourage les propriétaires à porter une attention particulière aux départs de leur locataire en cours d'année, puisque la consommation 2023 de l'eau ne leur sera facturée qu'en 2024.

André Mottiez regrette l'absence d'un règlement communal destiné aux propriétaires. Enfin, René Jacquier confirme à Marylin Brodard que trois compteurs ont été posés au camping. La répartition des coûts est gérée par le propriétaire du camping.

Mérites et encouragements sportifs et culturels

 Doris Mottiez rappelle le délai du 30 juin 2023 pour le dépôt des dossiers de candidatures aux mérites et encouragements sportifs et culturels 2023.

Suisse bouge

 Doris Mottiez remercie toutes les personnes qui ont fait vivre cette manifestation, tant les participants que les sociétés et associations qui l'ont animée.

Sécurité routière – Route principale

Pierre-Alain Zimmerli aimerait entendre la commune sur la problématique de la limitation de vitesse sur la route principale. Il est au courant des discussions qui existent entre l'administration communale et le canton, car il a parlé avec Thierry Veuthey, voyer du secteur régional, qui a répondu à certaines des questions de monsieur Zimmerli. Selon les calculs de ce dernier, entre la maison rose (ex café Mottiez) et la bifurcation de la salle, douze à quinze enfants habitent dans cette zone. Or, avec la hausse de la population, les voitures sont de plus en plus nombreuses. Aussi rappelle-t-il qu'il a fallu la survenance d'un accident impliquant un petit enfant pour installer des barrières devant chez lui. Il se demande si les autorités attendent un nouvel accident pour faire quelque chose sur ce secteur de route! Il qualifie le bout de trottoir situé devant chez lui de très dangereux.

Pourtant, monsieur Zimmerli est persuadé que la majorité des véhicules respectent la limitation de vitesse, mais il la juge inadaptée. Il a néanmoins appris que la commune pousse le canton à prendre des mesures et songe à transformer le trottoir pour qu'il ne soit plus franchissable. Il



enjoint le Conseil à faire le nécessaire rapidement. René Jacquier lui confirme que, pour la route cantonale, la commune ne décide de rien. Elle a quand même pu pointer le problème et sensibiliser l'Etat à agir avec diligence. Le canton est conscient de la problématique, non seulement pour ce secteur, mais également pour toute la montée de la route Principale, jusqu'à la route de Planbouis. René ajoute que le conseil municipal pense également qu'une diminution de la vitesse autorisée serait une bonne solution, mais les services cantonaux ont déjà signifié que cette route ne répond pas aux critères provoquant une diminution de vitesse. Donc, la commune compte sur un rehaussement rapide des trottoirs.

Tobias Schneider-Richardson affirme qu'une solution serait le déclassement de cette route en route communale. Mais son entretien jusqu'aux Monts représenterait des montants importants. Fabrice Blanchut abonde dans ce sens en les estimant entre CHF 80-100'000.00 par année. C'est pourquoi il propose à la commune de prendre la main sur le tronçon qui traverse le village et de proposer au canton la route des camions comme route de transit. René Jacquier estime que l'accès par la route des camions n'est pas suffisamment aisé pour intéresser le canton. M. Blanchut réclame une plus grande proactivité de la part du Conseil auprès de l'Etat pour faire avancer ce sujet. René lui assure que la municipalité ne compte pas enterrer ce problème.

Salle Ste-Anne

Esther Gaist estime qu'il y a pas mal de bruit, tard le soir, lors de certaines locations de la salle Ste-Anne. Elle demande si un règlement existe. Michel Tacchini lui répond que le règlement de police doit être respecté, notamment en ce qui concerne le bruit, dès 22h.

Travail de la voirie

- A propos du règlement de police, Robert Mottiez fait remarquer que la tranquillité ne doit pas être perturbée par des travaux bruyants entre 12h et 13h, ainsi qu'entre 22h et 8h. Il attend des employés communaux un rôle d'exemplarité et que ceux-ci évitent de faire fonctionner des machines bruyantes durant ces plages horaires.
- Robert Mottiez relève également que les administrations successives ont toujours insisté sur la dangerosité du travail isolé des employés communaux, particulièrement lors de l'exercice de tâches potentiellement risquées. Or, monsieur Mottiez constate que la voirie ne respecte pas assez cet aspect et que les employés n'exécutent pas assez de travaux à deux ; leur sécurité étant par conséquent pas assurée. Selon lui, là aussi, la commune devrait être exemplaire.
- Michel Tacchini prend note de la remarque liée au respect de la tranquillité et en fera part à ses collaborateurs.

Place de jeu

 En réponse à une remarque de James Brodard, René Jacquier reconnaît que le dossier de la place de jeux n'avance pas, malgré la mise en place d'une commission.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée à 22h22.

Collonges, le 16 août 2023

Pour la Commune

Le Président

René Jacquier

Le Secrétaire municipal

Grégoire Blatter